AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0278
FR0000131732-FS0084

3 février 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SPIR COMMUNICATION

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 février 2021, la société anonyme Sofiouest[1] (38 rue du Pré Botté, 35000 Rennes) a déclaré avoir franchi en hausse, le 1er février 2021, les seuils de 90% du capital et 95% du capital et des droits de vote de la société SPIR COMMUNICATION et détenir 5 741 777 actions SPIR COMMUNICATION représentant 9 889 817 droits de vote, soit 95,96% du capital et au moins 97,61% des droits de vote de la société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'acquisitions d'actions SPIR COMMUNICATION dans le cadre de l'offre publique initiée par le déclarant[3].

[1] Contrôlée par la société civile SIPA, elle-même contrôlée par l'Association pour le soutien des principes de la démocratie humaniste.
[2] Sur la base d'un capital composé de 5 983 328 actions représentant au plus 10 132 216 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 221C0256 du 1 février 2021.